*****v. 25/07/2023*

**MODÈLE D’ARRÊTÉ PORTANT MISE A DISPOSITION D’UN ASSISTANT DE PRÉVENTION**

Le Maire (ou le Président) de …………………………………………………………………...

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L512-6 à 9 et L512-12 à 15,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment l’article 4,

-Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

-Vu la demande de (*collectivité(s) d’accueil*) en date du ................… sollicitant la mise à disposition de M. / Mme ….......................... afin d’exercer les fonctions d’Assistant de prévention dans ses (leurs) services,

- Vu la convention de mise à disposition signée en date du …………….. entre ...............……… (*collectivité d’origine*) et (*collectivité(s) d’accueil*) :

X………………………… pour une quotité de temps de travail de ……………………………………………………….

Y………………………… pour une quotité de temps de travail de ……………………………………………………….

Z………………………… pour une quotité de temps de travail de ……………………………………………………….

- Considérant que l’organe délibérant de ……………. (*Collectivité d’origine*) a été préalablement informé de la mise à disposition de M. / Mme ………………………………………….,

- Considérant que M. / Mme …………………….. a pris connaissance de la convention et a donné son accord pour sa mise à disposition par courrier en date du ……………………………………...

- Vu l’avis de la Commission Administrative Paritaire,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : M. / Mme ....................................................…, (NOM, Prénom, grade et classement indiciaire), est mis à disposition de ……………… (*collectivité(s) d’accueil*) pour une période de …………………………. (*durée maximale de trois ans, renouvelable par périodes n’excédant pas trois ans*) à compter du …………….. à raison de …… jours / an, pour une durée hebdomadaire de service de ................... .

Les modalités de cette mise à disposition sont fixées dans la convention
ci-annexée.

**Article 2** : M. / Mme ………................... est mis à disposition pour exercer les fonctions d’Assistant de prévention selon les modalités prévues par la convention ci-annexée.

**Article 3** : M. / Mme ….........…… percevra la rémunération correspondant à son grade, versée par ………………. (*collectivité d’origine*). Il/elle pourra être indemnisé des frais et sujétions liés à ses fonctions par...........................…. (*collectivité(s) d’accueil*) suivant les règles en vigueur au sein de l’organisme d’accueil.

**Article 4** : À l’issue de la mise à disposition, l’intéressé(e) sera réaffecté(e) dans les fonctions qu’il ou elle exerçait, ou dans un emploi que son grade lui donne vocation à occuper.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

* Notifié à l’intéressé,

Ampliation adressée au :

* Président du Centre de Gestion,
* Comptable de la collectivité.

**Article 6** : Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Notifié le…………………... Fait à ……………………...

le ………………………….

Signature de l’agent : Le Maire (ou le Président)

Nom :

Prénom :

Signature :